PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MÉTABETCHOUAN–LAC-À-LA-CROIX

Séance extraordinaire du 30 septembre 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix tenue le 30 septembre 2019, à 18 h 30, à la salle du conseil municipal de la Mairie de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers : Sylvain Lavoie, Lévis Duchesne, Richard Lapointe, Luc Maltais, Evans Potvin, Martin Voyer

Sous la présidence de M. André Fortin, maire

Sont aussi présents : Mario Bouchard, greffier
Marie-Hélène Boily, directrice générale

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

À 18 h 30, M. le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. 221.09.2019 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Richard Lapointe d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier.

3. 222.09.2019 MODIFICATION CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR LA TENUE DE LA SÉANCE DU MOIS D'OCTOBRE 2019

Monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer de modifier le calendrier des séances adopté pour l'année 2019 pour la séance suivante :

La séance devant avoir lieu le 14 octobre 2019 est reportée au 7 octobre 2019. Un avis public sera publié dans le journal l'informel édition du mois d'octobre 2019.

Adoptée à l'unanimité

4 223.09.2019 ACCEPTATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR AVEC INTER-PROJET INC. – REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'AMENÉE ROUTE SAINT-ANDRÉ – APPROPRIATION DES SOMMES AU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2014-2018 (TECQ)

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Luc Maltais d'accepter l'entente à intervenir avec la compagnie Inter-projet inc. pour la modification de travaux concernant le remplacement de la conduite d'amenée de la route Saint-André. Les coûts seront de 114 877 $ plus les taxes applicables, au lieu de 72 900 $.

D'approprier cette somme au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

Adoptée à l'unanimité

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée au conseil municipal.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 18 h 45, l'ordre du jour étant épuisé, M. Sylvain Lavoie propose que la présente séance soit levée.

André Fortin, maire

Mario Bouchard, greffier